

## 6. Sport – Ludisports – Conventions avec les prestataires et partenaires – Signature – Autorisation.

### Délibération B 2023-06-27-061

#### Rapport

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	18

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, qui rappelle que notre communauté de communes recourt aux services de plusieurs auto-entrepreneurs, de quatre associations et d'une mise à disposition d'un éducateur communal (Bosc-Guérard-Saint-Adrien) pour assurer l'encadrement des séances Ludisports.

Ces intervenants ont été sollicités, pour connaître leur volonté de poursuivre leurs missions, la saison prochaine, et indiquer leur tarification à venir.

Les évolutions tarifaires sont les suivantes :

	Damien Tabesse Nomade sport	Patrick Maté De Corps et d'Esprit	Yannis Becsangèle Sportmidable	Julien Brémaud Un coach chez vous	Simon Foulongne	Commune de Bosc Guérard
	Auto entrepreneurs					
Descriptif de la prestation	Mise à disposition d'un éducateur sportif dans chaque commune selon le planning établi par les services d'ICV					Convention mise à disposition d'un éducateur communal
Coût intervenant (horaire toutes charges comprises)	38,00 € maintien	38,00 € contre 37,00 € soit + 2,70 %	37,00 € contre 36,50 € soit + 1,37 %	40,00 € contre 38,00 € soit +5,50%	40,00 € contre 38,00 € soit + 5,50 %	27,90 €
frais de déplacement/séance	0 €	0 €	0,30 € contre 0,20 €, +4%	0 €	0€	0 €

Conscients que cet effectif ne sera pas suffisant pour combler les plannings, les élus de la commission réunis le 15 mai dernier souhaitent que le Bureau puisse délibérer pour autoriser le Président à signer les conventions avec les potentiels futurs candidats dont les prétentions tarifaires seraient comprises dans les limites inférieures et supérieures de celles exposées dans ce tableau.

## Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- signer les conventions de prestation de service avec les auto-entrepreneurs suivants :
  - Damien Tabesse (Nomade Sport),
  - Patrick Maté (De Corps et d'Esprit),
  - Yannis Becsangèle (Spormidable),
  - Julien Brémaud (un Coach chez vous),
  - Simon Foulongne,
  - Gaël Lefrançois selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessus.
- signer la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif territorial avec la commune de Bosc Guérard Saint Adrien ;
- signer les conventions de prestation de service avec les candidats auto entrepreneurs qualifiés « éducateurs sportifs » selon les tarifs horaires compris entre 37,00 € et 40,00 € toutes taxes comprises ;
- inscrire les dépenses au compte 6218 du BP 2023 du service Ludisports.

Nombre de votants	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0

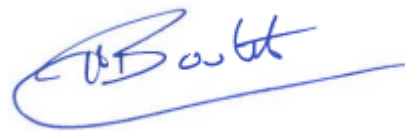
Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté



Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET